

N°650

JUILLET/AOÛT 2018

Forêt de Gascogne

LE JOURNAL DE LA FORÊT CULTIVÉE



- ▶ Vademecum du débroussaillage
- ▶ Prix des bois

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
MAISON DE LA FORÊT



Suite à la parution dans notre numéro de mai d'un article sur le photovoltaïque et le danger que représente la multiplication des projets et réalisations pour la forêt, un de nos adhérents a souhaité réagir pour apporter son point de vue.

► EXTRAITS...

CENTRALES SOLAIRES : DANGER OU OPPORTUNITÉ ?

La menace que les panneaux photovoltaïques peuvent représenter pour la forêt a été très bien exposée dans un article paru dans le numéro de mai 2018 de Forêt de Gascogne.

Pourtant l'alliance du solaire et de la forêt est également possible. Je peux en témoigner.

Propriétaire d'une forêt lourdement frappée par les tempêtes de 1999 et 2009, j'étais désireux de diversifier les risques. Cela m'a conduit très tôt à m'intéresser à l'énergie solaire, avec toutefois une approche radicalement différente de celle des grands énergéticiens. Ainsi, j'ai choisi avec soin l'endroit où j'allais planter des panneaux solaires, sur une parcelle sinistrée, située entre voie ferrée et ligne à haute tension. Comme pour une plantation de pins, les interlignes font plus de quatre mètres de sorte qu'une strate herbacée a pu se développer sur la totalité de la parcelle, y compris sous les panneaux solaires et accueillir des populations d'insectes et d'oiseaux qui peuvent contribuer à protéger la forêt environnante des attaques de parasites.

(...)

En revanche, il y a un **vrai problème de réglementation.**

Il est désormais impossible de bénéficier d'un tarif d'achat à prix garanti de l'électricité si le terrain avait à l'origine une destination forestière. Cela va arrêter les projets de taille modeste, tandis que les grands opérateurs comme EDF pourront continuer à détruire une forêt entière aussitôt qu'ils obtiendront une autorisation de défrichement.

Or, le vrai danger, ce sont les centrales géantes qui s'étendent sur des centaines d'hectares, qui prennent la place de la forêt au lieu d'y créer une clairière bénéfique.

(...)

Une évolution de la réglementation est donc urgente, mais ne nous trompons pas de combat ! Il faut interdire de raser des forêts entières pour construire des centrales géantes. En revanche, il est souhaitable que le plus grand nombre de propriétaires forestiers puissent augmenter la biodiversité de leur propriété et diversifier leurs risques... avec des centrales solaires de taille raisonnable.

La dimension d'une centrale solaire créée en forêt devrait être limitée par un plafond de 50 ha et de 10 % de la surface du massif forestier environnant.

(...)

Notre forêt de Gascogne est, pour une très grande part, une forêt artificielle, qui a été créée par l'Homme. Pourquoi nous interdire de la faire évoluer, si modernité rime avec modération et biodiversité ?

Avec le CIFA⁽¹⁾,
bénéficiez d'une solution
d'épargne dédiée à la gestion
et à la protection de vos forêts.



Pour en savoir plus contactez notre Chargé d'Affaires Forêt,